



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 43-26

Date de convocation du Conseil : 1^{er} août 2026

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : 10 Absent excusé : 1 Absent excusé représenté : 0

Présents : Geneviève ALBOUY, 3^e adjointe au maire ; Éric AUTHIÉ ; Pierre-Antoine CLANET, 2^e adjoint au maire ; Marion FIANCETTE ; Sébastien MOUNIÉ, maire ; Julie SALLES ; Denis SALLES ; Stéphanie SAINT LEGER, 1^{ère} adjointe au maire ; Pascale SOQUET ; Lionel VERGNENEGRE.

Absents excusés : Olivier LAFITTE (excusé)

Nombre de votants : 10 présents, 1 absent Olivier Laffite

Vote : Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Secrétaire de séance : Pierre-Antoine CLANET

Objet : Suivi archéologique des travaux de sécurisation et de valorisation du Château de Montségur

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le nécessaire suivi archéologique des travaux de sécurisation et de valorisation du château de Montségur.

La demande de suivi archéologique émane d'une prescription de la Conservation Régionale des Monuments Historiques (CRMH, DRAC). Elle souhaite en effet que les principales interventions sur les maçonneries du castrum et du château soient précédées de reportages photographiques et archéologiques. Cette mission serait donc imbriquée avec le chantier, tout au long des quatre années de travaux.

L'appel à candidatures a reçu deux offres : Celle de F. Loppes, archéologue (17 859 € H.T.) et celle du bureau Hadès (22 400€ H.T.). Soit une différence de 4 441 €. Malgré des différences très fortes de taille des structures (Hadès est un groupe national tandis que M. Loppes travaille seul en partenariat avec des experts de chaque domaine (histoire, géologie, relevés drone), il s'avère que les propositions sont financièrement assez similaires à l'échelle du projet sur 4 ans.

Suite à différents échanges avec les services de l'Etat, et sur proposition de l'architecte du Patrimoine Simon PETOT-BOTTIN, il semble nécessaire de recourir à un bureau agréé pour plus de souplesse dans les aléas et potentielles évolutions futures des contours de la mission. C'est pourquoi Simon PETOT-BOTTIN, après consultation des différentes parties prenantes, recommande la sélection du **bureau Hadès**.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, prend acte de l'intérêt de cette démarche et après en avoir délibéré :

DÉCIDE

De confier le suivi archéologique au Bureau Hadès.

MANDATE

Monsieur le Maire d'informer rapidement le candidat retenu afin qu'il puisse programmer sa mission sensée débuter en septembre 2026.

Fait à Montségur, le jeudi 6 août 2026,

Pour extrait conforme,

Ainsi fait et délibéré à Montségur les jour, mois, an, susdits.

Le Maire,
Sébastien MOUNIÉ